



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 27
Nombre de votants : 27
Nombre de présents : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUX JUIN A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 25 juin 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire,
Pascale CADET, Bruno BIANCHI, Laurence DURA, Jean-Philippe
LEBAILLIF, Nadine FRANCON, Arnaud VANNIER, Karen DUCROT, Hugo
NICAISE, Adjoint au maire
Cindy HENWOOD, Karine PETIT, Jean ALESI, Cécile VANNIER, Julia
SELLIER, Hervé POTEAUX, Cindie KELLENS, Jean-Paul AMBELLOUIS,
Corinne SKORIC, Laurent LENAIN, Jonathan CHATELAIN, Daniel
METIVIER, Lucas VALLÉE, Conseillers Municipaux

Pouvoirs : **Christophe ALVARÈS (pouvoir à M. BIANCHI) - Gery SERRE**
(pouvoir à Mme FRANCON) - Caroline CORRALL (pouvoir à M. NICAISE) -
Pauline EVRARD AURIAULT (pouvoir à M. KELLNER, Maire) - Brigitte
BLONDEAU (pouvoir à Mme DUCROT)

Secrétaire de séance : Lucas VALLÉE

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE FINANCIÈRE

2026-62 Demande d'un fonds de concours auprès de la CCPOH pour le remplacement de la chaudière au gymnase Calmette, pour la réfection des sols de classe de l'école Calmette et de l'école Jean de la Fontaine et pour l'enrochement du ru Macquart

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes des Pays de l'Oise et d'Halatte met en place un règlement d'attribution pour le fonctionnement d'un fonds de concours destiné à soutenir les projets d'investissements de ses communes membres.

Une enveloppe financière est dédiée à ce fonds de concours et sera définie chaque année lors du vote du budget avec un montant maximal pour l'ensemble des communes composant la CCPOH.

Le versement du fonds fera l'objet de la signature d'une convention conclue entre la CCPOH et la commune bénéficiaire.

Ce fonds de concours est un outil de financement des projets qui permet à un EPCI d'apporter directement son financement à la réalisation d'un équipement ne relevant pas de ses compétences. La commune s'engage à assurer elle-même la conduite des opérations de conception et de réalisation.

Les demandes de projets seront examinées par le bureau avant présentation au conseil communautaire. La répartition de l'enveloppe budgétaire se fera au prorata des dossiers, avec un plafond d'aide de 10 000 € par projet.

La commune souhaite présenter les projets suivants :

- 1) Remplacement de la chaudière au gymnase Calmette qui représente une dépense de 22 724,85 € HT soit 27 269,82 € TTC
- 2) Réfection des sols de classe de l'école Calmette et de l'école Jean de la Fontaine qui représente une dépense de 20 188,00 € HT soit 24 225,60 € TTC
- 3) Enrochement du ru Macquart qui représente une dépense de 42 170,03 € HT soit 50 604,04 € TTC

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Il est demandé à la Communauté de Communes des Pays Oise et Halatte un fonds de à hauteur de 50% du montant de chaque projet, dans la limite de 10 000 € sur le montant HT de chaque projet cité ci-dessus.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du lundi 22 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **SOLLICITE** un fonds de concours à la Communauté de Communes des Pays Oise et Halatte en vue de participer aux projets énumérés ci-dessus à hauteur de 50% du montant de chaque projet, dans la limite de 10 000 € sur le montant HT de chaque projet.
- ✓ **AUTORISE** Le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Pour Extrait Conforme,
A Verneuil-en-Halatte, le 30 Juin 2026

Le Maire,



Philippe KELLNER